



ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT
FLANDRES ARTOIS PICARDIE



CHAMPIONNATS REGIONAUX UFOLEP VTT FLANDRES ARTOIS PICARDIE

Zone Nord

Le 08 mai 2019

Complexe sportif Leo Lagrange

Armentières

Quai de Dérivation

Organisation : Vélo club Armentierois

1^{er} départ : 12h30 école de cyclisme

Départ 13h30 et 15h30 : Autres catégories & Participants Occasionnels

(casque obligatoire+licence sportive ou certificat médical)

DOSSARDS à partir de 11h30 : complexe sportif Léo Lagrange

Renseignements : 06 24 50 64 63 / vcaregionalvtt@gmail.com

BELVAL
Horticulteur / Fleuriste
257, rue Léon Beauchamp
59930 LA CHAPPELLE D'ARMENTIERES
03.20.77.14.13
www.fleurir.fr

Paradiso
74 rue des châteaux, Armentières
03 20 97 34 96

REGLEMENT

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés UFOLEP, mais lors de la cérémonie protocolaire, seul seront récompensés les licenciés UFOLEP du comité régional concerné (Zone Nord) possédant la carte compétiteur et la licence homologuée depuis au moins 8 jours avant la date du championnat départemental de son comité (Nord, Pas de Calais). Un quota de courses effectuées est également imposé pour pouvoir prétendre au titre et au podium. Ce quota est de :

- Pour la zone Nord : **6 courses régionales** (dans la zone concernée (Nord/Pas de Calais)) + le championnat départemental du département d'appartenance du licencié.

Les engagements sont effectués sur le site national : <https://www.ufolep-cyclisme.org>

Pas d'engagements sur place pour les licenciés UFOLEP.

L'attribution des dossards se fera en tenant compte des champions départementaux. Lors du retrait des plaques, les concurrents devront présenter leur licence et leur carte de compétiteur.

Tarifs d'engagement :

4 € pour les jeunes jusqu'à la catégorie 13/14 ans incluse

6 € pour les autres catégories

12 € pour les tandems

Zones de dépannage

L'assistance technique est autorisée aux conditions suivantes:

- Elle consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre.
- Elle n'est autorisée que dans les zones prévues à cet effet (Au maximum 2 sur le circuit). Le matériel de remplacement (à l'exception de vélo) et les outils doivent y être déposés.
- Chaque Club ne pourra utiliser, en dépannage, que le matériel qu'il aura déposé et devra désigner un responsable qui sera chargé de veiller sur ce matériel. Pour effectuer les réparations, le vététiste peut bénéficier de l'aide d'une tierce personne (membre du club) ; cette personne devra être désignée au préalable lors de l'engagement.
- **Le changement de roue ne peut également être effectué que dans les zones de dépannage.**
- Toute autre aide extérieure, réalisée en dehors des zones d'assistance, entraînera la disqualification du compétiteur. Est considérée comme aide extérieure, toute aspersion volontaire de liquide sur la chaîne, les dérailleurs, la cassette de roue libre, si celle-ci n'est pas effectuée par le compétiteur lui-même.
- Le compétiteur peut transporter des outils et des pièces de rechange à condition qu'ils ne constituent pas de danger pour le compétiteur lui-même ou les autres concurrents.
- Changement de vélo interdit. Le vététiste doit franchir la ligne d'arrivée avec la plaque de guidon qui lui a été attribuée au départ.

Remarque – des commissaires sur le circuit et dans les zones d'assistance technique veilleront à la régularité de l'épreuve et des remplacements de matériel. Le changement de roue et de vélo est interdit en tout point du parcours ainsi que l'échange entre compétiteur.

Récompenses

Au 1er de chaque catégorie : un maillot, une coupe et une médaille

Au 2ème une coupe et une médaille

Au 3ème une coupe et une médaille

La tenue sportive (port du maillot du club +cuissard (long ou court) est obligatoire sur le podium. Pas de couvre-chef.

Tenue vestimentaire :

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE LORS DE L'ECHAUFFEMENT

En course le port du casque et maillot du club obligatoire (les maillots publicitaires ainsi que les maillots des groupes sportifs sont interdits).

Le port de maillots distinctifs (champion départemental, régional ou national) est interdit.

Disqualifications :

Sur décision du directeur de course et du commissaire UFOLEP

- Pour non-respect du règlement de l'épreuve
- Pour Non-respect des règlements sportifs
- Pour tout concurrent présent hors du parcours avec son dossard et/ou transpondeur (même pour une course se courant à une autre horaire)
- Pour non-respect des autres concurrents, des spectateurs, des organisateurs
- Pour non-respect du site

Abandons :

Pour des raisons de sécurités, de chronométrage et de respect du site.

Tout concurrent qui est contraint à l'abandon s'engage à rejoindre l'arrivée par les seules voies du parcours, pour y restituer sa plaque de cadre et/ou son transpondeur. (Hors accidents. Les secouristes et les jalonneurs se chargeront d'informer la direction de course)

Contrôle médical :

Immédiatement après l'arrivée de l'épreuve, il appartient à chaque concurrent ayant terminé ou abandonné de s'assurer au podium, s'il est retenu ou non pour le contrôle médical.

Sécurité et Respect de la nature :

Tout concurrent s'engage à respecter le code de la route si le parcours emprunte des infrastructures routières, à respecter l'environnement et la nature (garder les emballages de produits énergétiques dans la poche)

Le FAIR PLAY :

Bien entendu est obligatoire

Dérogation

Une demande de dérogation peut être demandée selon les critères des dérogations nationales et devra être faite auprès des comités adéquats. Le formulaire est téléchargeable sur le site national dans la rubrique « REGLEMENTS », Formulaires, Formulaire de dérogation.

Pour les licenciés n'ayant pu participer au championnat départemental, la dérogation devra être envoyée aux responsables CSR, validée par la Commission Technique du comité adéquat.

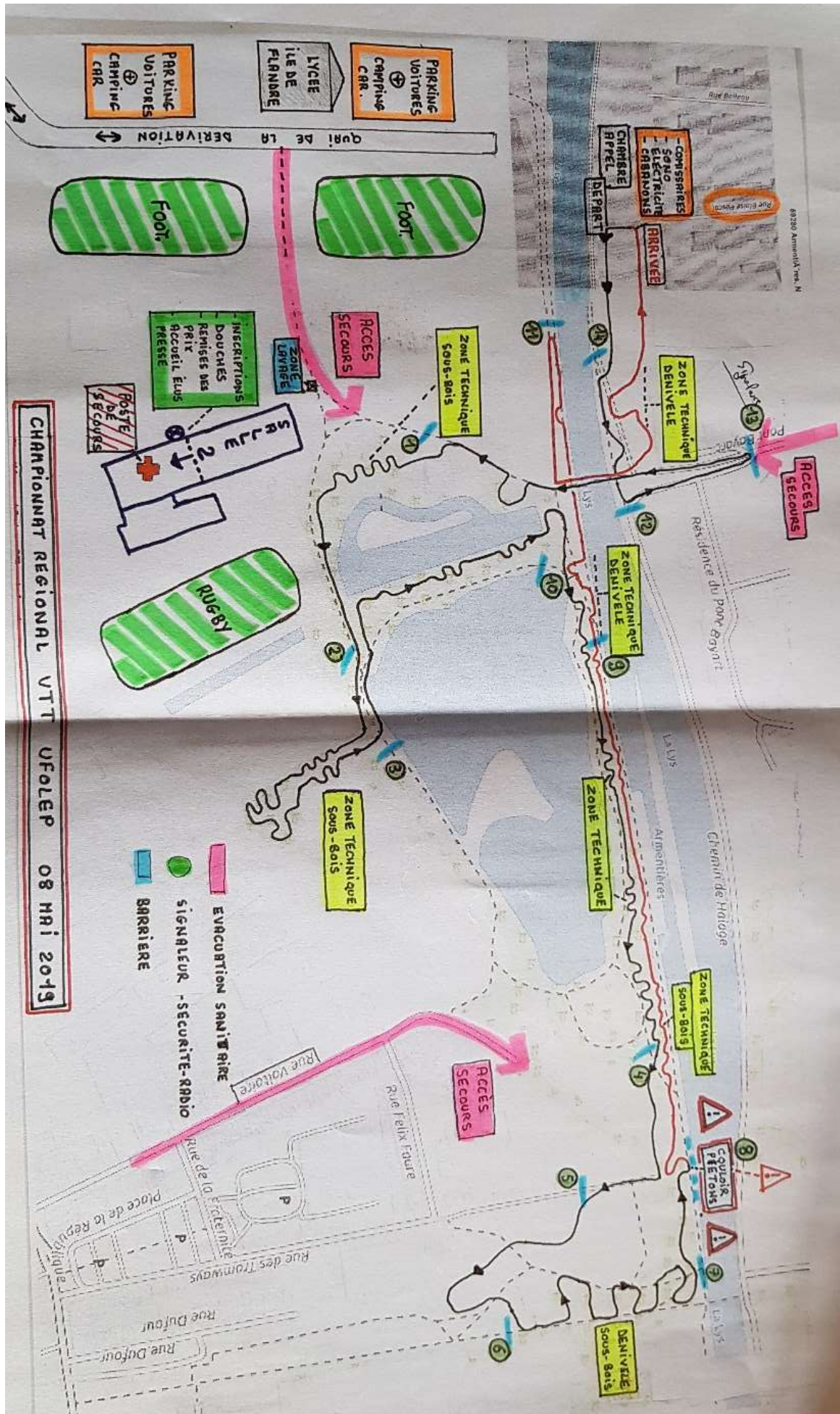
Déroulement de l'épreuve

Lors du dernier tour, il a été décidé d'arrêter les compétiteurs, au-delà de 50% du temps du tour du 1er, et de les classer dans l'ordre sur la ligne à un tour. (Exemple : le 1° coureur partant pour son dernier tour a parcouru l'avant dernier en 21 minutes, les concurrent passant la ligne au-delà des (10'30 = 11 ') 11 minutes seront arrêtés et ne repartiront pas pour leur dernier tour. Ils seront classés dans l'ordre de leur passage sur la ligne, à 1 tour)

Durées

CATEGORIES	DEPART	DUREE MAX. du 1 ^{er}
Initiation au VTT	12 h 30	30 min
Jeunes Mas 13-14ans	13h30	35 min
Jeunes Fem 13-14 ans	13 h 30	35 min
Jeunes Mas 15-16 ans	13 h 30	1 h 00
Jeunes Fem 15-16 ans	13 h 30	1 h 00
Ad. Fém. 17/29 ans	13 h 30	1 h 20
Ad. Fém. 30/39 ans	13 h 30	1 h 20
Ad. Fém. 40 ans et +	13 h 30	1 h 20
Jeune. Mas. 17-19 ans	15 h 30	1 h 30
Ad. Mas. 20/29 ans	15 h 30	1 h 40
Ad. Mas. 30/39 ans	15 h 30	1 h 40
Ad. Mas. 40/49 ans	15 h 30	1 h 40
Ad. Mas. 50/59 ans	15 h 30	1 h 30
Ad. Mas. 60 ans et +	15 h 30	1 h 20
Tandems Masculins	13 h 30	1 h 20
Tandems Mixtes	13 h 30	1 h 20

Le Circuit :



Programme des épreuves

Dossards à partir de 11h30 complexe sportif Leo Lagrange

Epreuve 1 :

12h30 épreuve jeunes masculins/féminins 8 ans et moins

12h30 épreuve jeunes masculins/féminins 9/10 ans

12h30 épreuve jeunes masculins/féminins 11/12 ans

Epreuve 2 :

13h30 : épreuve jeunes 15/16 ans1h00 de course

13h31 : épreuve jeunes 13/14 ans.....0h30 de course

13h32 : épreuve féminines.....1h20 de course

13h33 : épreuve tandems.....1h30 de course

Epreuve 3 :

15h30 : épreuve adultes 17/19 ans1h30 de course

15h31 : épreuve adultes 20/29 ans.....1h40 de course

15h32 : épreuve adultes 30/39 ans.....1h40 de course

15h33 : épreuve adultes 40/49 ans.....1h40 de course

15h34 : épreuve adultes 50/59 ans.....1h30 de course

15h35 : épreuve adultes 60 ans et plus.....1h20 de course

15h36 : épreuve Participants Occasionnels

Renseignements 06.24.50.64.63 / vcaregionalvtt@gmail.com